Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_04-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
26 octobre 2026

Date d'affichage
23 octobre 2026

Séance du 2 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, LE CASTREC, LEMAITRE, BARBIER, OLLIVIER,
Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, VANCAPPEL, DUPAS, DESNOS,

Absents (excusés) : Mr. LE BELLEGO pouvoir à Mme. VANCAPPEL

Secrétaire de séance : Mr. LE CASTREC

***N° de la délibération* : 2026/11/04**

***Objet de la délibération* : Contrat de maintenance des cloches et vérification de la protection contre la foudre**

Monsieur Arnaud CHASSAGNE, 2ème adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la société MACÉ situé à Trégueux (22950) intervient sur notre commune annuellement dans le cadre d'un contrat de maintenance des cloches et de vérification de la protection contre la foudre à l'église Saint Pierre et Saint Paul de Plerneuf depuis plusieurs années.

Le contrat actuel reconduit en janvier 2024 par délibération 2023/10/05 du 6 octobre 2023, arrive à échéance le 31 décembre 2026.

La société propose de reconduire le contrat sur la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029 sur la base de deux prestations annuelles (entretien et contrôle)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- DÉCIDE de reconduire le contrat avec l'entreprise MACÉ (Trégueux) sur la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029 avec 2 passages par an pour un montant annuel de 122,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_04-DE

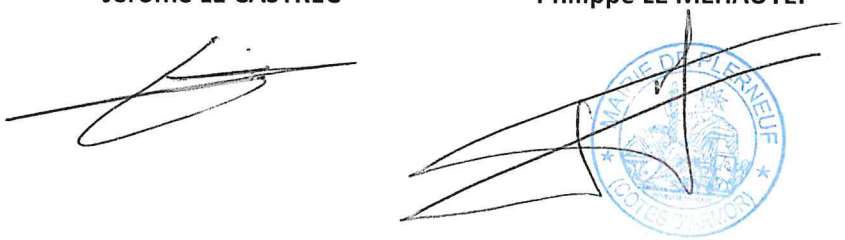
Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_04-DE

Les crédits seront ouverts au chapitre 011 du Budget 2027.

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le devis ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Jérôme LE CASTREC

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.



Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_04-DE